

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT
DE PRIVAS

Registre des délibérations

DÉCISION MUNICIPALE
N°2026-19

**Objet : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle –
Association « Compagnie Animation » prestation « Mission
E.D.I.T.H » le mercredi 27 mai 2026**

Le Maire de La Voulte-sur-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

*Vu les délibérations du conseil municipal en date du 26 mai 2020, 15 février 2022 et 15 septembre 2022 portant
délégation du conseil municipal au Maire,*

Dans le cadre de sa politique culturelle et d'attractivité du territoire, la municipalité a à cœur de proposer des animations, concerts et spectacles diversifiés et à destination de tous les publics.

L'association intitulée « Association Compagnie Animation » propose un spectacle tout public à partir de 5 ans d'une durée de 50 min appelé « Mission E.D.I.T.H » lequel est pensé sous la forme d'un spectacle musical participatif en vue de réaliser une carte postale musicale pour le futur.

La représentation aura lieu le mercredi 27 mai 2026 à 17h00 à la Salle Lucie Aubrac. Le montant de la prestation s'élève à 625 € TTC.

DECIDE

- **DE SIGNER** le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec « Association Compagnie Animation » pour un montant de 625 € TTC ;
- **DE DIRE** que les crédits seront prévus au budget de fonctionnement 2026.

À La Voulte sur Rhône, le 13/03/2026

Le Maire,



Bernard BROTTE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision (R.421-1 et suivants CJA).